



Accident de voiture sans assurance

Par **Kmille89**, le **23/12/2015** à **16:31**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture non assurée. je ne pense pas être responsable j'étais sur l'axe principal elle avait un cédez le passage elle m'a percuté au niveau du pneu. Ma voiture est partie en épave la sienne à 12 000 € de réparation....

- 1/ Qui est responsable ?
- 2/ Son assureur peut ce reporter sur moi pour payer les frais de sa voiture ?
- 3/ Qu'est ce que j'encoure si l'assurance de l'autre personne apprend que je ne suis pas assurée ?
- 4/ Est ce que je peut porter plainte contre elle pour me faire indemniser ?
- 5/ Combien de temps après l'accident a-t-on pour porter plainte ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **amajuris**, le **23/12/2015** à **18:11**

bonjour,

- 1) à priori c'est le conducteur de l'autre véhicule qui serait responsable mais en principe ce sont les assurances qui s'arrangent entre elles.
- 2) si une part de responsabilité vous est attribuée, vous devrez payer une partie des dégâts de l'autre véhicule.
- 3) elle peut déposer une plainte pour conduite sans assurance, ce qui est un délit.
- 4) pour déposer une plainte, il faut une infraction au code pénal ce qui n'est pas son cas, par

contre c'est vous qui avez commis un délit.

5) dans votre situation délictuelle, il vaut mieux faire profil bas.

inutile de vous rappeler que si vous êtes responsable d'un accident automobile sans être assuré, vous pouvez avoir toute votre vie à payer.

salutations

Par **Lag0**, le **23/12/2015** à **19:51**

Bonjour,

A priori, vous n'avez aucune responsabilité dans cet accident. L'autre conducteur, ou son assurance, devra donc vous dédommager. Mais comme vous n'êtes pas assurée, il va falloir vous débrouiller seule pour obtenir réparation, devant la justice même s'il le faut...